

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue le lundi 2 juin 2025 à 19 h 30 en la salle des délibérations du conseil sise au 10, chemin Delangis, sous la présidence de monsieur le maire suppléant, Marc Pelletier, et y sont présents formant quorum :

Mesdames et Messieurs les conseillers : Alexandra Lemay
 Jacinthe Breault
 Mélanie Desjardins
 Dominique Mondor
 Mannix Marion

M. Miguel C. Rousseau, directeur général et greffier-trésorier et M^{me} Anne-Marie Brochu-Girard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, sont aussi présents.

Adoption des faits saillants du rapport financier 2024

**2025-0602-
234**

Considérant que l'article 176.2.2 du Code municipal prévoit que, lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les faits saillants du rapport financier 2024 de la Municipalité de Saint-Paul fassent partie intégrante du procès-verbal et soient insérés en annexe à celui-ci;
- 3- Que, de plus, le conseil municipal autorise la diffusion des faits saillants du rapport financier 2024 sur le site Internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025

**2025-0602-
235**

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

Que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025, tel que soumis et préparé par le directeur général et greffier-trésorier, M. Miguel C. Rousseau.

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) du 1^{er} au 31 mai 2025

**2025-0602-
236**

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2025, soit :

51 chèques émis :	176 860,04 \$
123 paiements électroniques (dépôts directs) :	<u>370 063,39 \$</u>
174 paiements :	546 923,43 \$

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer au 30 mai 2025

**2025-0602-
237**

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

Que le conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer au 30 mai 2025, tel que soumis, et autorise le paiement desdits comptes, totalisant la somme de 62 768,50 \$ incluant les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions;

Période de questions de 19 h 32 à 19 h 32.

Règlement 605-01-2025 - Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023 afin d'intégrer la projection du réseau de mobilité durable - Avis de motion, présentation et dépôt

M^{me} Alexandra Lemay, conseillère, par la présente donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 605-01-2025, Règlement modifiant le Règlement du Plan d'urbanisme 605-2023 afin d'intégrer la projection du réseau de mobilité durable;

Ce règlement a pour objet de planifier le réseau de transport actif et durable sur l'ensemble du territoire de la municipalité.

Le projet de règlement 605-01-2025 est déposé et, conformément à l'article 445 du code municipal, le conseil municipal met à la disposition du public une copie du règlement à la Mairie pour consultation durant les heures d'ouverture.

Demande de M^{me} Carole Barrette, 608, rue des Bourgeons, Saint-Paul Re : Demande de permission pour installer une porte à la clôture donnant accès à un terrain municipal

**2025-0602-
238**

Considérant que la Municipalité permet des accès directs des terrains privés à des pistes cyclables, mais préfère ne pas donner d'accès directs de terrains privés à des parcs (ou autres immeubles) municipaux;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal réponde négativement à la demande de M^{me} Carole Barrette, car il ne croit pas opportun de permettre des accès directs aux parcs de la Municipalité;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{mes} Carole Barrette.

Adoptée à l'unanimité

Rapport URB-10-2025 Re : Rencontre d'information pour la dissolution des copropriétés - 19 juin

**2025-0602-
239**

Considérant la demande déposée en février 2025 par les résidents propriétaires de 14 copropriétés situées sur l'avenue du Littoral, la rue des Rapides et la rue du Ruisselet, visant à autoriser le démantèlement de ces copropriétés;

Considérant que cette situation touche 28 ménages et qu'une analyse réglementaire a été effectuée par le Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Considérant que la Municipalité souhaite informer adéquatement les citoyens concernés et répondre à leurs questions dans un cadre structuré;

Considérant que la décision de procéder ou non à la dissolution des copropriétés demeurera à la discrétion de chaque copropriété concernée;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise la tenue d'une rencontre d'information le 19 juin 2025 à 19 heures à la mairie, concernant la dissolution des copropriétés situées sur l'avenue du Littoral, la rue des Rapides et la rue du Ruisselet;
- 3- Que le conseil municipal autorise la participation des membres du personnel municipal concernés à cette rencontre;
- 4- Que le conseil municipal assume les coûts relatifs aux modifications réglementaires et aux dérogations mineures nécessaires, jusqu'à concurrence de 1 500 \$ plus les taxes applicables;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

Adoptée à l'unanimité

Rapport URB-11-2025 Re : Démission d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme et nomination d'un nouveau membre

**2025-0602-
240**

Considérant que M. Dave Hardy a fait part de sa démission à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme puisqu'il déménage dans une ville voisine;

Considérant que la candidature de M. André-Philippe Beaupré, agriculteur et résident de Saint-Paul, a été soumise aux membres du CCU;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte la démission de M. Dave Hardy à titre de membre-citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme;
- 3- Que le conseil municipal profite de l'occasion pour adresser ses sincères remerciements à M. Hardy pour le temps consacré et les services rendus à la communauté pauloise à titre de membre du CCU;
- 4- Que le conseil municipal nomme M. André-Philippe Beaupré, 4, chemin du Vieux-Moulin, Saint-Paul, membre du Comité consultatif d'urbanisme, à compter de ce jour, et ce, pour un mandat se terminant le 31 janvier 2027;
- 5- Que, de plus, le conseil municipal autorise la formation obligatoire de M. Beaupré portant sur les rôles et les responsabilités comme nouveau membre au sein du Comité, et ce, pour une dépense estimée à 400 \$ plus les taxes applicables;

- 6- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. André-Philippe Beaupré.

Adoptée à l'unanimité

Rapport TP-28-2025 Re : Construction d'entrées de service place Morin

2025-0602
-241

Considérant que la Municipalité a procédé à une demande de prix auprès de quatre entrepreneurs pour la construction d'entrées de service sur les rues Houle et Édouard;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Groupe Colas Québec inc. au montant de 125 184,78 \$ incluant les taxes applicables;

Considérant le règlement 593-2021, et ses amendements, sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Paul;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal octroie le contrat pour la construction d'entrées de service sur les rues Houle et Édouard à l'entreprise Groupe Colas Québec inc., pour un montant total de 125 184,78 \$ incluant les taxes applicables;
- 3- Que le conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à la présente résolution et précise que celle-ci sera imputable au surplus non affecté;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Groupe Colas Québec inc.

Adoptée à l'unanimité

Rapport TP-29-2025 Re : Acquisition de feux rectangulaires de signalisation avec clignotement rapide (FRCR)

2025-0602-
242

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul a prévu au budget 2025 la sécurisation des traverses piétonnes situées sur la rue des Tourelles et le boulevard Brassard, à proximité des écoles;

Considérant que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) a autorisé l'installation de feux rectangulaires de signalisation avec clignotement rapide (FRCR) sur le boulevard Brassard;

Considérant la soumission reçue de l'entreprise Signalisation Kalitec inc. au montant de 15 083,57 \$;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte la proposition de Signalisation Kalitec inc., portant le numéro de devis SO08163, et autorise l'acquisition de FRCR au coût de 15 083,57 \$ incluant les taxes applicables;

- 3- Que le conseil municipal autorise l'installation des équipements sur la rue des Tourelles et le boulevard Brassard, conformément aux autorisations reçues;
- 4- Que le conseil municipal autorise les dépenses inhérentes à la présente résolution et précise que celle-ci sera imputable au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité

Rapport TP-30-2025 Re : Ajout de panneaux « ARRÊT » - Carré de la Passerelle

2025-0602-243

Considérant la demande d'analyse concernant la sécurité à l'intersection du carré de la Passerelle et de l'impasse du Ruisseau;

Considérant que les Services techniques ont constaté que l'absence d'arrêt sur deux des trois branches de l'intersection nuit à la clarté de la priorité de circulation et augmente le risque d'accident;

Considérant que l'ajout de deux panneaux d'arrêt permettrait de sécuriser l'accès aux sentiers et au futur parc municipal;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, M. Samuel Pagé-Adam, portant le numéro TP-30-2025 et autorise l'ajout d'arrêts à l'intersection du carré de la Passerelle et de l'impasse du Ruisseau;
- 3- Qu'à cette fin, les membres du conseil autorisent la dépense estimée à 500 \$ plus les taxes applicables pour l'achat des panneaux et du matériel nécessaire afin de sécuriser l'intersection;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Rapport TP-31-2025 Re : Processus d'appel d'offres - Déneigement des stationnements municipaux

2025-0602-244

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour des travaux de déneigement des stationnements municipaux;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport TP-31-2025.

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Rapport TP-32-2025 Re : Mandat préliminaire - Ajout d'une génératrice fixe au garage municipal

**2025-0602-
245**

Considérant que le garage municipal est un bâtiment essentiel en cas de mesures d'urgence, notamment en raison de l'entreposage des équipements et outils municipaux;

Considérant que ce bâtiment n'est actuellement pas équipé d'une génératrice fixe, ce qui le rend vulnérable en cas de panne de courant;

Considérant qu'une génératrice mobile de 5 500 W est insuffisante pour assurer le fonctionnement complet du bâtiment;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le contenu du rapport numéro TP-32-2025 et retienne les services de la firme Albert Piette & Associés inc. pour un mandat consistant en la réalisation de plans et devis en électricité pour l'implantation d'une nouvelle génératrice extérieure au garage municipal;
- 3- Que le conseil municipal accepte l'offre de service datée du 27 mai 2025 pour un montant de 11 450 \$ plus les taxes et dépenses applicables;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. François McDuff, ingénieure de la firme Albert Piette & Associés inc.

Adoptée à l'unanimité

Rapport CU-10-2025 Re : Offre de services pour les groupes fréquentant la bibliothèque (camp de jour, garderie et écoles)

**2025-0602-
246**

Considérant la demande croissante d'activités culturelles adaptées aux groupes fréquentant la bibliothèque municipale, notamment les camps de jour, garderies et écoles;

Considérant la volonté du Service des loisirs et de la culture de valoriser les ressources existantes et d'optimiser l'organisation interne;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal accepte le rapport de la coordonnatrice à la vie culturelle et responsable de la bibliothèque, portant le numéro CU-10-2025, et autorise la mise en place d'une offre de services destinée aux groupes fréquentant la bibliothèque Fernande-Richard, et ce, à compter de septembre 2025;

- 3- Que le conseil municipal autorise l'achat de matériel et la production de visuels nécessaires à la mise en oeuvre de cette offre pour un montant maximal de 1 000 \$ incluant les taxes applicables;
- 4- Que le conseil municipal autorise la diffusion de cette offre auprès des établissements de groupes potentiels dès juin 2025;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Rapport ADM-15-2025 Re : Trousse d'accueil des sinistrés en situation de mesure d'urgence - Achat des items

2025-0602-247

Considérant la nécessité pour la Municipalité d'améliorer son autonomie et sa capacité d'accueil lors de situations de mesures d'urgence;

Considérant qu'il est prévu de constituer deux troussees d'accueil permettant d'héberger jusqu'à six personnes pour une nuitée, en complémentarité avec l'entente existante avec la Croix-Rouge;

Considérant que ces troussees seront entreposées au Centre communautaire Jeannette-Lavolette et au pavillon du parc Amyot;

Sur la proposition de M^{me} Alexandra Lemay, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise le rapport de la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, portant le numéro ADM-15-2025, et autorise l'acquisition des items nécessaires à la constitution de deux troussees d'accueil pour sinistrés, pour un montant total de 1 040 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Rapport ADM-16-2025 Re : Processus d'appel d'offres - Phase 2 du parc des Tourelles - Services professionnels - Plans et devis

2025-0602-248

Considérant la réception des documents finaux de la firme Paré + dans le cadre de la réalisation du plan concept du parc des Tourelles;

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions afin de lancer la phase 2 de l'aménagement du parc des Tourelles, soit la conception des travaux du parc des Tourelles;

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise l'administration municipale a entamé le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Rapport ADM-17-2025 Re : Mise à jour de l'évaluation des bâtiments municipaux

**2025-0602-
249**

Considérant la nécessité de mettre à jour les évaluations de certains bâtiments municipaux dans le cadre du renouvellement du dossier d'assurances avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

Considérant que les bâtiments concernés n'ont pas été évalués depuis plus de cinq ans, soit :

- Ancienne mairie (18, boulevard Brassard)
- Centre communautaire Jeannette-Lavolette (20, boulevard Brassard)
- Garage municipal (80, chemin Delangis)
- Entrepôt municipal (70, chemin Delangis)
- Pavillon du parc Amyot (150, rue Royale)

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal retienne les services de l'entreprise Bertrand Simard et Associées inc. pour un mandat consistant à procéder à une étude de la valeur pour fins d'assurance des immeubles cités précédemment;
- 3- Que ces services soient retenus suivant l'offre de service datée du 27 mai 2025 et selon un montant de 4 800 \$ plus les taxes applicables;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Joël Simard, évaluateur agréé de l'entreprise Bertrand Simard et Associés inc.

Adoptée à l'unanimité

Rapport ADM-18-2025 Re : Activité reconnaissance de fin d'année des employés non réguliers et saisonniers

**2025-0602-
250**

Considérant la volonté de la Municipalité de souligner l'apport des employés non réguliers et saisonniers ayant oeuvré au sein de l'organisation en 2025;

Considérant que cette activité vise à reconnaître le travail d'environ 79 employés, touchant chacun des services municipaux;

Sur la proposition de M^{me} Mélanie Desjardins, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le conseil municipal autorise les dépenses reliées à l'activité de reconnaissance pour les employés non réguliers et saisonniers de la Municipalité, telles que présentées dans le rapport ADM-18-2025;

- 3- Que le conseil municipal autorise une dépense, pour la somme estimée de 3 550 \$, pour la réalisation de cette soirée;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le greffier-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions.

Période de questions de 19 h 39 à 19 h 58.

Fin de la séance ordinaire du 2 juin 2025 à 19 h 58.

(Signé)

Marc Pelletier

Miguel C. Rousseau

M. Marc Pelletier, conseiller
Maire suppléant

M. Miguel C. Rousseau
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Pelletier, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Marc Pelletier

M. Marc Pelletier, conseiller
Maire suppléant

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificats</u>
2025-0602-239	2025-000482
2025-0602-240	2025-000573
2025-0602-241	2025-000574
2025-0602-242	2025-000558
2025-0602-243	2025-000575
2025-0602-244	2025-000576
2025-0602-245	2025-000577
2025-0602-246	2025-000578
2025-0602-247	2025-000579
2025-0602-248	2025-000580
2025-0602-249	2025-000581
2025-0602-250	2025-000582

(Signé)

Miguel C. Rousseau

M. Miguel C. Rousseau
Directeur général et greffier-trésorier

Faits saillants du rapport financier 2024

Chères Pauloises, chers Paulois,

Chaque année, les municipalités du Québec doivent présenter différents rapports pour rendre compte de leur gestion. C'est une étape importante qui permet d'assurer une transparence envers les citoyens. En vertu de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, j'ai le plaisir de vous partager les faits saillants du rapport financier de l'année 2024.

Ce rapport vise à vous informer des résultats financiers de la Municipalité au 31 décembre 2024, ainsi que des principales réalisations de l'année. Il s'agit d'un exercice essentiel pour mieux comprendre comment les ressources publiques ont été utilisées.

Aussi, comme le prévoit l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, vous trouverez dans la section S-45 du rapport les informations concernant la rémunération des élus.



Le rapport financier, les faits saillants et le tableau de la rémunération des élus sont publiés sur le site Internet de la Municipalité au saintpaul.quebec dans la section « Administration et finances ».

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS¹
(exercice terminé le 31 décembre 2024)

	Réalizations	
REVENUS	2024	2023
Taxes	9 629 393 \$	8 655 436 \$
Compensations tenant lieu de taxes	109 312 \$	98 081 \$
Quotes-parts	(19 178 \$)	(1 227 \$)
Transferts	2 293 904 \$	1 233 146 \$
Services rendus	392 029 \$	301 177 \$
Imposition de droits	700 582 \$	424 939 \$
Amendes et pénalités	30 441 \$	36 406 \$
Revenus de placements de portefeuille	317 460 \$	342 840 \$
Autres revenus d'intérêts	105 532 \$	91 235 \$
Autres revenus	143 223 \$	57 560 \$
Total des revenus	13 702 698 \$	11 239 593 \$
CHARGES		
Administration générale	1 760 883 \$	1 595 802 \$
Sécurité publique	1 592 924 \$	1 475 836 \$
Transport	2 893 495 \$	2 681 346 \$
Hygiène du milieu	1 553 969 \$	1 663 162 \$
Santé et bien-être	8 222 \$	9 476 \$
Aménagement, urbanisme et développement	460 511 \$	374 474 \$
Loisirs et culture	2 065 765 \$	1 707 976 \$
Frais de financement	745 130 \$	772 674 \$
Total des charges	11 080 899 \$	10 280 746 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	2 621 799 \$	958 847 \$

¹Le périmètre comptable de la Municipalité comprend la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette.

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2024 ont été examinés par M. Simon Bellehumeur, CPA auditeur, de la firme DCA comptable professionnel agréé inc. Dans le cadre de son mandat, il a procédé à l'audit des états financiers consolidés de la Municipalité, conformément aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

Son rapport ne comporte aucune réserve. Il conclut que les états financiers consolidés présentant fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats des activités, les variations des actifs financiers nets (sa dette nette) et les flux de trésorerie consolidés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

LE BILAN DU RAPPORT FINANCIER 2024

L'exercice financier 2024 de la Municipalité de Saint-Paul s'est terminé avec un excédent des revenus sur les dépenses de 2 621 799 \$. Nous constatons des revenus de l'ordre de 13 702 698 \$, correspondant à une hausse de près de 21,91 % par rapport à l'année précédente. Deux facteurs expliquent l'importante hausse par rapport à l'année 2023, soit la relance du marché résidentiel ainsi que le nouveau pacte fiscal conclu entre le gouvernement du Québec et les municipalités. En effet, grâce à ce dernier, les municipalités reçoivent maintenant plus d'argent du gouvernement pour améliorer les services et les infrastructures locales.

Pour les charges financières 2024, ces dernières sont passées de 10 280 746 \$ à 11 080 899 \$. La variation de 7,78 % s'explique par l'inflation qui a un impact sur l'ensemble des dépenses municipales ainsi que par plusieurs hausses, soit les taux d'intérêt des règlements d'emprunt ainsi que les frais reliés à la Sûreté du Québec.

L'exercice financier s'est soldé par un excédent de 2 621 799 \$, ce qui nous permet de maintenir des services de qualité, d'investir dans nos infrastructures et de favoriser un milieu de vie attrayant pour tous, peu importe l'âge ou le parcours. Ces réalisations sont accomplies tout en respectant la capacité financière de nos citoyens.

Nous sommes fiers des résultats financiers positifs de cette année, qui témoignent de la saine gestion de notre administration municipale. Toutefois, dans un contexte économique en constante évolution, il demeure essentiel de faire preuve de vigilance et d'adaptabilité afin de bien anticiper les besoins et les défis à venir.

En terminant, je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal pour leur dévouement et leur collaboration dans la gestion des dossiers et projets. Je souligne également l'engagement remarquable de nos employés municipaux, dont le travail quotidien est essentiel pour offrir des services de qualité et répondre aux attentes de notre communauté.

Alain Bellemare
Maire



QUELQUES RÉALISATIONS 2024

- Adoption d'un plan quinquennal de l'eau
- Ajout des bornes électriques dans nos programmes de soutien financier écologique
- Installation d'une nouvelle zone de recharge pour les véhicules électriques dans le stationnement de la bibliothèque
- Lancement de la nouvelle Politique familiale et des aînés municipale
- Réfection du terrain de pétanque au parc Amyot
- Améliorations du réseau cyclable
- Inauguration du Centre communautaire Jeannette-Lavolette
- Travaux de prolongement du réseau d'aqueduc sur le boulevard Brassard
- Réfection du chemin Saint-Jean
- Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sur le chemin du Vieux-Moulin
- Ajout d'un poste de technicien en génie civil
- Lancement d'une campagne de communication sur la sécurité routière
- Phase 1 de la conception d'un plan directeur de signalétique